

D/3-38

Yaoundé, le 09 MARS 2018.

COMMUNIQUE PRESSE

Le Ministre de la Santé Publique informe le public que le médicament CIPZOLE FORTE en circulation sur le marché Camerounais ne fait pas partie du répertoire des médicaments homologués au Cameroun et serait une contrefaçon de la spécialité CIPROZOLE FORTE des laboratoires AJANTA PHARMA qui jouit d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) camerounais, en cours de validité.

Le Ministre de la Santé Publique ne saurait par ailleurs attester de la qualité et de l'efficacité du médicament CIPZOLE FORTE.

Il invite par conséquent les populations à se garder d'utiliser ce produit dont les effets pourraient être néfastes pour leur santé.

Le Ministre de la Santé Publique



André MANA FOUDA